

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du mercredi 10 mai 2016

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

Mme Charlotte WODEY

M. Robert GEORGE

M. Stéphane ROESS

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

M. Bertrand SPIESER

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : Mme Catherine WEBER à Mme Denise BUHL, Maire ; M. Denis THOMANN à M. Stéphane ROESS et M. Thomas LITZLER à M. André SCHICKEL

Secrétaire de Séance :

Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par Mme Sandrine SCHWARZWAELDER.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 avril 2016
2. Location Wolfsgasse
3. Réhabilitation Bel'Air – marché maîtrise d'œuvre–réseaux
4. Réhabilitations Bel'Air – Mission SPS et Contrôle technique
5. Eau / Assainissement : maîtrise d'œuvre marché à bon de commande
6. Communication / Urbanisme
7. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
8. Divers :

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations :

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mercredi 13 avril 2016

Point 2 – Location Wolfsgasse (D-2016-05-042)

Madame le Maire informe le conseil municipal que des demandes de locations du terrain de la Wolfsgasse pour diverses manifestations de sociétés ou particuliers extérieurs à la commune sont arrivées en Mairie.

A ce jour aucune décision n'a été prise afin de fixer les tarifs de location du site. La commune supporte également les frais d'électricité et d'eau. Afin de couvrir ses derniers, il est proposé d'acter un tarif de location.

Après avoir entendu les explications,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- **De fixer** les tarifs de location pour les manifestations payantes et les personnes extérieures à la commune à : 100,00 €
- **De fixer** la caution à 100,00 €
- **De laisser** la gratuité pour les associations communales et les résidents
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer les actes y afférent

Point 3 – Réhabilitation Bel'Air – marché de maîtrise d'œuvre – réseaux. (D-2016-05-043)

Madame le maire informe le conseil municipal que par délibération du 13 avril dernier, le marché pour l'assistance à maîtrise d'œuvre avait été attribué à la société E.S.I, cependant, il y a lieu également d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des réseaux d'assainissement, d'eau potable, voirie et réseaux secs.

Deux devis ont été demandés aux sociétés : Conception et Réalisation à Griesbach-Au-Val. et E.S.I – à Metzeral.

Les deux offres sont :

Société	Montant total HT
E.S.I	7 700,00 €
Conception et réalisation	7 000,00 €

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- **D'attribuer** le marché pour l'assistance à maîtrise d'œuvre à la société CONCEPTION & REALISATIONS pour un montant de 7 000,00 € HT.
- **D'autoriser** Madame le maire à signer les documents y afférents.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Point 4 – Réhabilitation Bel'Air – missions SPS et Contrôle Technique

4.1 Mission Sécurité Protection Santé (S.P.S.) (D-2016-05-44)

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation du site Bel'Air il y a lieu de s'adjoindre d'un coordinateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S)

Trois devis ont été demandés devis aux sociétés : APAVE à Mulhouse, SOCOTEC à Colmar et Bureau Véritas à Colmar. Seuls deux sociétés ont répondu à savoir :

Société	Montant total HT
APAVE	3 750,00 €
SOCOTEC	4 844,00 €

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- **D'attribuer** le contrat relatif à la coordination Sécurité Protection de la Santé à l'Agence APAVE Alsacienne SAS – Colmar pour un montant de 3 750,00 € HT.
- **D'autoriser** Madame le maire à signer les documents y afférents.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

4.2 Mission Contrôle Technique (C.T.) (D-2016-05-45)

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réhabilitation du site Bel'Air il y a lieu de s'adjoindre d'un coordinateur en matière de Contrôle Technique (C.T.)

Trois devis ont été demandés devis aux sociétés : APAVE à Mulhouse, SOCOTEC à Colmar et Bureau Véritas à Colmar. Seuls deux sociétés ont répondu à savoir :

Société	Montant total HT
APAVE	5 760,00 €
SOCOTEC	7 350,00 €

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'attribuer** le contrat relatif à la mission Contrôle Technique à l'Agence APAVE Alsacienne SAS – Colmar pour un montant de 5 760,00 € HT.
- **D'autoriser** Madame le maire à signer les documents y afférents.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Point 5 – Eau / assainissement : maîtrise d'œuvre marché à bons de commande. (D-2016-05-46)

Madame le maire informe le conseil municipal que par délibération du 13 avril dernier, le marché à bons de commande pour des réparations et travaux neufs relatifs à l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et la voirie pour 2016 et 2017 avait été attribué à l'entreprise FRITSCH SARL à Muhlbach.

Afin de gérer au mieux ce marché, il y a lieu de s'adjoindre une assistance à maîtrise d'œuvre, l'entreprise CONCEPTION et REALISATION de GRIESBACH-AU-VAL a été sollicitée pour ses connaissances du terrain.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'attribuer** la maîtrise d'ouvrage à la société CONCEPTION & REALISATION pour un montant annuel de 2 000,00 € HT
- **D'autoriser** Madame le maire à signer le marché et les documents y afférents
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016

:

Point 6 – Communication - Urbanisme**1. Communication :**

VALON : La visite de Valon par le conseil municipal est confirmée le 11 mai à 18 h 30 sur site. Mme Christiane BEZOLD interroge Mme Le Maire sur l'existence d'une convention ou cahier des charges avec la Commune. L'entreprise VALON est privée et l'ensemble des obligations sont vérifiées par des organismes extérieurs à la Commune.

Point 7 - Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux**Evènementiel**

Mme Danielle Trappler énumère les anniversaires du mois de juin :

- 91 ans : Mme Hélène MAURER
- 90 ans : Mme Ella MORGANTI
- 80 ans : Mme Marie Louise FUCHS, Mme Geneviève HIGEL
- Noces d'or des époux René et Hortense TROUSSIER

Voirie, A.E.P. et assainissement

M. René SPENLE rend compte de la visite effectuée le samedi 07 mai par une délégation du conseil municipal, des équipements de la commune, stations de pompage, brise-charge etc...
Suite à une visite de contrôle de l'ARS, la commune à l'obligation de remettre en état certains sites, notamment le brise-charge

Point 8 - Divers

Mme Christiane BEZOLD déplore la manière dont ont été attribués les prix des « décorations de Noël ».

Mme le maire lui rappelle qu'il s'agissait d'une initiative de la commission municipale des jeunes qui avaient informé la population courant décembre, par la distribution de tracts sur le fonctionnement de ce « jury ».

Elle remercie et félicite Mme Manuela VIEIRA et Mme Sandra Lattner pour leur travail accompli auprès des jeunes ; il est également rappelé que l'ensemble des conseillers municipaux peuvent assister de droit à cette commission, cela permettrait d'échanger avec les enfants.

Informations :

- Concert à l'espace culturel Saint Grégoire à Munster de la chorale Vogésia (réservation à la boutique de l'Artisan Boetzle à Munster)
- Repas des bénévoles ayant contribué au bon fonctionnement des commémorations en 2015.
- En 2017 la commune fête ses 1200 ans, une réflexion est à mener sur l'organisation d'une fête.

La séance est levée à 22 h 30.